

Département NORD
Canton GRANDE- SYNTHE
Commune GRAVELINES

DECISION MUNICIPALE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**RESILIATION – CONTRAT DE PRET A USAGE OU COMMODAT
« LES AUBEPINES » – SALLE ANNEXE N. MERLEN**

3.5 – ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Le Maire de GRAVELINES,

Vu les dispositions des Articles **L.2122-22-5°** et **L.2122-23** du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du **29 juin 2022** portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu le Budget Primitif **2023** de la commune voté le **14 avril 2023**,

Vu la décision municipale n° **29/2006** du **7 février 2006** relative au contrat de prêt à usage ou commodat pour la mise à disposition gratuite de l'association sportive de twirling « **Les Aubépines** » de la salle annexe Norbert Merlen, y compris le local de rangement, sise rue des Trois Fermes à Gravelines, Considérant que l'association n'occupe plus ces locaux,

DECIDE :

Article 1^{er} : De résilier, à compter de ce jour, le contrat de prêt à usage ou commodat entre la Ville et l'association sportive de twirling « Les Aubépines », pour la salle annexe Norbert Merlen sise rue des Trois Fermes à Gravelines, ainsi que son local de rangement.

Article 2 : La présente décision sera :

- Inscrite au registre des délibérations ;
- Mise en ligne sur le site internet de la Ville ;
- Transmise au Sous-Préfet de Dunkerque ;
- Transmise au Comptable des Finances Publiques.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à GRAVELINES, le 12 septembre 2023
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Bertrand RINGOT